



Québec, le 16 mai 2016

[REDACTED]

[REDACTED]

Je donne suite à votre demande, reçue le 28 avril 2016, par laquelle vous désiriez obtenir une copie des documents préparés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à la suite d'une demande faite aux différents ministères de développer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le Plan de navettage durable 2010-2013 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Je vous rappelle que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

Pierrette Brie  
Responsable ministérielle de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.